

220C4991  
FR0010411983-FS1299

16 novembre 2020

**Déclaration de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**SCOR SE**  
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 16 novembre 2020, Norges Bank<sup>1</sup> (Bankplassen 2, P.O Box 1179, Sentrum, 0107 Oslo, Norvège) a déclaré avoir franchi :

- en baisse, le 10 novembre 2020, par suite d'une cession d'actions SCOR SE sur le marché, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société SCOR SE et détenir, à cette date, 9 215 963 actions SCOR SE<sup>2</sup> représentant autant de droits de vote, soit 4,94% du capital et des droits de vote de cette société<sup>3</sup> ;
- en hausse, le 11 novembre 2020, par suite de la réception d'actions SCOR SE détenues à titre de collatéral, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société SCOR SE et détenir, à cette date, 9 355 811 actions SCOR SE<sup>4</sup> représentant autant de droits de vote, soit 5,01% du capital et des droits de vote de cette société<sup>3</sup> ;
- en baisse, le 12 novembre 2020, par suite d'une cession d'actions SCOR SE sur le marché, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société SCOR SE et détenir 9 294 109 actions SCOR SE<sup>4</sup> représentant autant de droits de vote, soit 4,98% du capital et des droits de vote de cette société<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> La Banque Centrale de Norvège.

<sup>2</sup> Dont 344 092 actions détenues à titre de collatéral.

<sup>3</sup> Sur la base d'un capital composé de 186 677 576 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.

<sup>4</sup> Dont 576 509 actions détenues à titre de collatéral.